

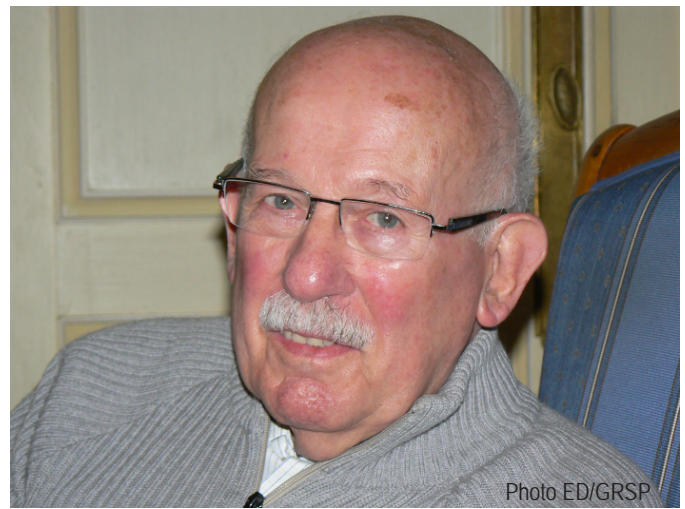
# ECLAT, fer de lance régional de la lutte contre le tabagisme

**Eclat**, l'espace de concertation et de liaison addictions tabagisme fête ses vingt ans. Cette association, pionnière en France dans la fédération des actions de lutte contre le tabagisme **est née de la volonté d'un pneumologue, fatigué de voir les acteurs de terrain s'essouffler tant la tâche était grande et les moyens dispersés.** En 20 ans, la lutte contre le tabac a marqué des points, notamment grâce à une législation renforcée. Mais Eclat a encore bien des raisons d'être. Rencontre avec le professeur Cyr, Voisin\*, son créateur.

## Dans quel contexte avez-vous lancé Eclat ?

Il y a 20 ans, on parlait beaucoup de tabagisme, on en connaissait les effets désastreux sur la santé, mais la prévention était peu développée et se limitait le plus souvent à des déclarations de bonnes intentions. Au niveau national, l'Alliance contre le tabagisme fédérait plusieurs associations : le Comité contre le tabagisme, le Comité national contre les maladies respiratoires, la Fédération de cardiologie, les Droits des non-fumeurs, la Ligue nationale contre le cancer, mais il n'existait pas de structures départementales ou régionales capables de mener, sur le terrain, des actions efficaces de prévention du tabagisme. Il n'existait pas non plus d'aide au sevrage tabagique, alors que les gommes à la nicotine venaient d'apparaître et que l'aide psychologique aux fumeurs commençait à se développer. Les actions sur le terrain étaient peu nombreuses, menées avec beaucoup de bonne volonté par des acteurs disposant de peu de moyens et trop souvent rapidement interrompues.

Cette carence nous a amené à mettre sur pied, avec l'aide du Centre de prévention santé de l'Institut Pasteur de Lille et de l'Assurance maladie, une structure nouvelle appelée « Espace de Concertation et de Liaison des Actions contre le Tabagisme », qui se fixe plusieurs missions : recenser les actions antitabagiques en cours, faciliter la rencontre de leurs acteurs en vue de coopération, aider à leur formation, mettre à leur disposition le matériel pédagogique nécessaire et rechercher les financements indispensables. Cette politique nouvelle s'est développée avec l'aide du Comité départemental contre les maladies respiratoires, et a connu un succès rapide.



## Avez-vous été soutenu dans cette démarche ?

Notre initiative a été accueillie très favorablement par toutes les institutions concernées : DDASS et DRASS, mais aussi Conseil régional et conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, Assurance maladie, Inspection académique et Rectorat... Il est vrai que la Région Nord-Pas-de-Calais était lourdement affectée par le tabagisme, avec le triste privilège d'être la plus touchée par les cancers broncho-pulmonaires, les cancers des voies aéro-digestives supérieures et les maladies respiratoires chroniques.

Nous avons rapidement intégré la Maison régionale de promotion de la santé (M.R.P.S.), devenue aujourd'hui Groupement régional de promotion de la santé (G.R.P.S.), et nous avons été étroitement associés aux Programmes régionaux de santé. En outre, différentes Régions se sont inspirées de notre expérience (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Ile de France...).

## Tabagisme, une pratique addictive parmi d'autres

Parce que le tabagisme est une pratique addictive, parce qu'on ne peut pas parler uniquement de tabac et ignorer le cannabis, parce que les addictions sont souvent multiples, Eclat s'est rapproché depuis plusieurs années des associations régionales de prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie pour former la coordination régionale des associations régionales en addictologie (Cara). Le Cara organise, en outre, chaque année au mois d'octobre les assises régionales de l'addictologie et réfléchit aux nouvelles formes de réponses en addictologie en région Nord-Pas-de-Calais notamment autour de l'évolution de la formation professionnelle ou du repérage précoce des cancers VADS.

## Le grand public a surtout découvert Eclat à l'occasion des journées mondiales sans tabac

La Journée mondiale sans tabac a été lancée par l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S) au moment de la naissance d'ECLAT, qui en est devenu la cheville ouvrière dans la région. L'association coordonne, fait connaître et aide à la réalisation des actions menées sur le terrain par les structures adhérentes. Elle organise à Lille un village associatif et une course pédestre qui connaît chaque année un grand succès. C'est l'occasion de parler du tabagisme de manière festive.

## Quel bilan tirez-vous de vingt ans de lutte contre le tabagisme ?

Sous la double influence des dispositions législatives et des actions sur le terrain menées par le mouvement associatif, le tabagisme a régressé et ses conséquences sur la santé aussi. Par exemple, l'interdiction totale du tabac dans les lieux publics, y compris les bars et les restaurants, a entraîné en moins de deux ans une baisse de 15% des infarctus cardiaques et des accidents vasculaires cérébraux chez les fumeurs confirmés. En outre, les jeunes fument moins en moyenne dans la région que dans le reste de la France : en 2005, 21% de fumeurs réguliers chez les 12 à 25 ans dans le Nord-Pas-de-Calais, contre 24% en France. J'ose espérer que notre action en milieu scolaire y a contribué.

Mais il ne faut pas crier victoire trop vite. Le tabagisme est loin d'être éliminé et nous avons encore beaucoup à faire pour que nos efforts dans la prévention du tabagisme chez les jeunes et la prise en charge du sevrage chez les fumeurs confirmés viennent définitivement à bout de cette addiction.

Propos recueillis par **Emmanuelle DELEPLACE**

\* Le Docteur Cyr VOISIN, créateur et premier Président d'ECLAT a été professeur de pneumologie à la Faculté de médecine de Lille, chef de service de Pathologie respiratoire expérimentale et pollution atmosphérique à l'Institut Pasteur de Lille. Il est membre de l'Académie Nationale de Médecine

## Trente ans de législation anti-tabac

- **La loi du 9 juillet 1976** (dite loi Veil) impose l'inscription de la mention « Abus dangereux » sur les paquets de cigarettes, interdit de fumer dans certains lieux à usage collectif, réglemente la publicité en faveur du tabac.

- **La loi du 10 janvier 1991** (dite loi Evin) renforce considérablement le dispositif législatif en favorisant la hausse du prix des cigarettes, en posant le principe de l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif, en interdisant toute publicité directe ou indirecte en faveur du tabac, en autorisant – sous certaines conditions – les associations impliquées dans la prévention du tabagisme à se constituer partie civile devant les tribunaux. Les salariés peuvent enfin réclamer de travailler dans espaces non enfumés. Les restaurateurs mettent en place, avec plus ou moins de bonne volonté, des zones non-fumeur. Fin 2005 l'ensemble des trains SNCF deviennent non fumeurs.

- **Le décret du 15 novembre 2006** interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail, dans les établissements de santé, dans l'ensemble des transports en commun, dans toute l'enceinte (y compris les endroits ouverts comme les cours d'école) des établissements scolaires, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs. Cette réglementation s'applique depuis février 2007. Les débits de boissons, de tabac, hôtels et restaurants ont eu jusqu'au 1er janvier 2008 pour s'y conformer.

